



Budget participatif 2024 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Description d'un budget participatif :

C'est un processus qui permet à la population de décider comment une partie du budget de la Municipalité sera dépensé.

Les citoyennes et citoyens sont invités à proposer des projets visant l'amélioration de leur milieu de vie.

Les projets proposés, après une étude de faisabilité par la Municipalité, seront soumis à un vote ouvert à toute personne habitant le territoire de la Municipalité de SMSR et sans égard à l'âge ou au statut de citoyenneté.

Pour cette 1re édition, qui est un projet-pilote, 7 500 \$ sont réservés en 2024 pour un des projets qui seront proposés, conçus et votés par des Saint-Marcois.

Comment participer :

- En lançant une idée à partir de maintenant;
- En participant au développement d'un projet au printemps 2024 (14 avril au 1er juin);
- En votant pour votre projet favori au début de l'été 2024 lors de leur publication (1er juin au 15 juin);
- Annonce et réalisation du projet : à compter du 16 juin au maximum 14 décembre 2024).

Critères d'admissibilité

- Le projet doit être déposé par des résidents de SMSR, à titre personnel par une personne (enfant ou adulte) ou par un groupe de citoyens.
- Cependant, les élus, les employés de la Municipalité ainsi que les organismes ne peuvent participer au projet.
- Le projet doit être réalisable sur les terrains ou dans les infrastructures appartenant à la Municipalité ou aux OBNL qui desservent la municipalité;
- Il doit respecter la réglementation municipale, n'entraîner aucune dépense récurrente;
- Il doit s'inscrire dans les domaines de compétences de la municipalité;
- Il doit rejoindre un groupe de citoyens ou avoir des retombées positives sur l'ensemble des citoyens;
- Sa réalisation doit répondre à la notion de pérennité ou de durabilité;

3) Promotion du projet :

Quelle est la clientèle cible visée par le projet?

--

Comment prévoyez-vous faire la promotion de votre projet auprès des citoyens, mais plus particulièrement auprès de la clientèle cible?

--

4) Ressources humaines

Votre projet nécessitera-t-il l'aide ou l'expertise des employés de la municipalité

OUI

NON

Dans l'affirmative, de quelles ressources aurez-vous besoin?

Est-ce que la participation de bénévoles sera nécessaire?

OUI

NON

Dans l'affirmative, de quelles ressources aurez-vous besoin et pour quel type de travail?

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec :
Marie-Claude Racine, conseillère municipale au 450 881-7944 / mc.racine@hotmail.com ou
Maurice Rolland, conseiller municipal au 450-584-3645 / maumo@videotron.ca